



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 28 mai 2026	Délibération n° 2026-05-28/18 Direction des Affaires Juridiques
---	---

Le 28 mai 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 22/05/2026

ETAIENT PRESENTS (26) :

MM. Naudet, Deluchey, Desrivieres, Mme Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mmes Pavlovic, Haouzi, MM. Attard, Pellegrini, Mmes Ourseau, Temanni, De Simone, M. Sahin, Mme Savetier, M. Auchoix, Mme Papin, MM. Arnould, Strehaiano, Mme Krawczyk, M. Pottier, Mme Courteille, M. Bekare

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

Mme Lemoine à M. Naudet, M. Hamdani à M. Deluchey, Mme Peignart à M. Gourdan, Mme Mary à M. Strehaiano, M. Mascarau à M. Pottier, M. Amedeo à M. Bekare

ABSENTS EXCUSES (01) :

M. Corceiro

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. DESRIVIERES

OBJET : Désignation du membre représentant de la ville de Soisy-sous-Montmorency au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-21,

VU l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts,

VU la délibération DL2020-07-22_14 du 22 juillet 2020 de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,

CONSIDERANT qu'une commission locale chargée des transferts de charges entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres doit être créée par l'organe délibérant de cet établissement public,

CONSIDERANT que par délibération n°DL2020-07-22_14 du 22 juillet 2020, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) a créé sa Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges, et fixé à vingt-deux (22) le nombre de membres composant celle-ci, répartis de la façon suivante :

- un représentant par commune composant la communauté d'agglomération
- le président de la communauté d'agglomération
- le Vice-Président en charge de la commission des finances et de l'administration générale
- deux représentants de la minorité de l'assemblée communautaire.

CONSIDERANT que la Ville de Soisy-sous-Montmorency étant membre de la Communauté d'Agglomération, le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

PAR vingt-quatre voix POUR
ET huit abstentions,

PROCEDE, par un vote nominal, à la désignation du représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

EST candidat :

- M. Nicolas NAUDET

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

EST élu représentant à la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT) :

- M. Nicolas NAUDET

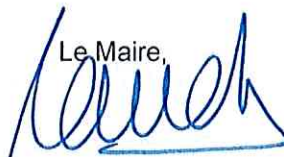
Le secrétaire,



Amédée DESRIVIERES



Le Maire,



Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 09 JUIN 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 09 JUIN 2026

09 JUIN 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.